



# Appel à candidatures assemblée citoyenne à La Rochelle

lundi 11 avril 2022, par [lpe](#)

Dans le cadre du renouvellement de son Conseil de développement (Codev), l'Agglomération de La Rochelle affirme son ambition d'associer plus largement ses citoyens aux politiques publiques du territoire, en faisant de ce nouveau Codev une assemblée 100% citoyenne.

Cette assemblée citoyenne est un lieu de dialogue qui permet d'enrichir la décision politique. Elle travaillera notamment sur le projet de territoire ; les documents de prospective et de planification (Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Plan Climat Air Energie Territorial...) et les politiques locales de promotion du développement durable.

**Un appel à volontaires est lancé du 31 mars au 15 juin 2022** afin de recruter les 82 citoyens qui composeront cette future instance sur la base des critères de parité de genre, d'âge et de répartition dans les 28 communes. Un tirage au sort aura lieu à la fin du mois de juin et l'installation officielle se tiendra courant du mois de septembre.

## CONDITIONS POUR CANDIDATER

- Habiter une des 28 communes de l'Agglomération de La Rochelle
- Etre francophone
- Avoir plus de 16 ans
- Ne pas être élu du territoire (municipaux, communautaires, départementaux, régionaux, députés)
- Ne pas faire partie du Comité Citoyen La Rochelle Territoire Zéro Carbone

## QUELS ENGAGEMENTS ?

En devenant membre du Conseil de Développement, les citoyens s'engagent à :

- Une participation régulière aux activités du Conseil sur les 3 années du mandat : réunions plénières, groupes de travail thématiques, formations...
- Une participation active dans un esprit de partage,
- Une participation respectueuse des règles de fonctionnement d'un Conseil de Développement.

## COMMENT CANDIDATER ?

Il faut déposer une candidature en ligne ici : [www.demarches-simplifiees.fr](http://www.demarches-simplifiees.fr)

Plus d'informations : [CODEV@agglo-larochelle.fr](mailto:CODEV@agglo-larochelle.fr) ou par téléphone : 05 46 30 57 15.

Formulaire d'inscription disponible dans toutes les mairies de l'Agglomération rochelaise.

Toutes les informations : [www.agglo-larochelle.fr](http://www.agglo-larochelle.fr)